

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008  
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général  
~~par délégation~~  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

Conseil Général  
**Haut-Rhin** 

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° 2008-2-10-4  
Séance du vendredi 8 février 2008

**SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE  
LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX  
DES CLUBS SPORTIFS ET DES TITULAIRES DU BAFA-BAFD**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU La délibération n° 2008/I-10è/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative aux actions départementales en faveur du sport,
- VU La délibération du Conseil Général n°2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU Le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer les subventions suivantes:

- **130 595,00 €** aux Comités départementaux au titre de l'aide au fonctionnement selon la répartition prévue en Annexe 1 du rapport ;
- **6 852,00 €** aux clubs cyclistes figurant dans l'Annexe 1 du rapport pour les frais de service d'ordre des courses sur routes en 2007 ;
- **1 000,00 €** au Comité départemental de Basket pour le renouvellement de matériel sportif - Annexe 1 du rapport;
- **800 €** au comité départemental de Handball pour l'achat Kit handball dans le cadre des mercredis de Hand -Annexe 1 du rapport -
- **6 000,00 €** au Ski Club Nordique Markstein Ranspach au titre du soutien à la participation à des compétitions internationales - Annexe 1 du rapport -

- **500,00 €** au Val d'Argent Natation au titre de l'aide à la participation d'un athlète à une compétition internationale –Annexe 1 du rapport -;
- **203 100,00 €** au titre de l'aide aux déplacements collectifs (forfait) en championnat national aux clubs sportifs figurant dans l'Annexe 1 du rapport ;
- **45 300,00 €** au titre des Mercredis Sportifs du Conseil Général, somme répartie comme indiqué dans l'Annexe 1 du rapport ;
- **2 592,50 €** au titre des Jeunes Licenciés Sportifs répartis comme prévu dans l'Annexe 1 du rapport ;
- Autorise la reconduction en 2007/2008 des Mercredis de Handball, de Volley et de Football en partenariat avec, respectivement, le Mulhouse Handball Sud Alsace, l'ASPTT Mulhouse Volley et au FC Mulhouse Foot,
- Autorise le Président à signer les conventions jointes au rapport avec le Mulhouse Handball Sud Alsace (Annexe 2 du rapport ) et l'ASPTT Mulhouse Volley (Annexe 3 du rapport ), le Saint-Louis Neuweg Volley (Annexe 4 du rapport ) et le FC Mulhouse Foot (Annexe 5 du rapport )
- précise que ces dépenses, correspondant à un total de **396 739,50 €** seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental.
- **7 400 €** à répartir entre les bénéficiaires listés à l'annexe 6 du rapport, au titre de l'aide départementale aux titulaires du BAFA-BAFD.
- Dit que cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental.
- L'engagement financier total de ce rapport s'élève à **404 139,50 €**.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080208-2008\_2\_10\_5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008  
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

Conseil Général  
**Haut-Rhin** 

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° 2008-2-10-5  
Séance du vendredi 8 février 2008

### **TENNIS CLUB DE L'ILLBERG : Promesse de bail emphytéotique**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne son accord sur la proposition figurant au rapport,
- Approuve la promesse de bail emphytéotique avec le Tennis Club de l'Illberg et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions